

Parc Auto Déchets - Programme d'acquisition de véhicules et de matériels divers pour l'année 1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Après le vote du budget pour l'année 1992, il convient d'arrêter le programme de renouvellement partiel de véhicules et matériels divers nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Les propositions ont été élaborées en fonction de l'enveloppe globale des crédits (7 700 000 F), imputés aux chapitres 901.0/2150.00511 et 901.0/214.00511 code 32000, et des besoins prioritaires des différents services.

Ainsi pour l'ensemble des services municipaux (hormis le CCAS), le programme proposé est le suivant :

Type	Catégorie	Véhicules à réformer	Urgence 1	Urgence 2	Estimation
Triporteur	0	3	1	2	188 KF
Berline	1000	7	2	5	480 KF
Fourgonnette	2000	22	9	13	1 020 KF
Fourgon	3000	9	3	6	802 KF
Camions > 8 t	5000	2	2		760 KF
Bom	6000	2	1		800 KF
Balayeuse	7000	2	1		700 KF
Laveuse	7000	1		1	550 KF
Tracteur remorque	7000	1	1		300 KF
					5 600 KF

Renouvellement engins

Matériel Espaces Verts	581 KF
Matériel Voirie + déneigement	418 KF
Matériels Bâtiments	134 KF
Matériel Citadelle	134 KF
Grosses réparations Parc Auto	833 KF

	2 100 KF

Service des Eaux

(crédit 892/215/00512 code 30700) correspondant au renouvellement de :

1 fourgon	150 KF
-----------	--------

Service Assainissement

(crédit 893/2150/00513 code 30800) correspondant au renouvellement de :

1 fourgonnette	55 KF
1 fourgon	150 KF

Sur avis favorable unanime de la Commission n° 17, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels divers ci-dessus proposé,
- autoriser M. le Député-Maire :

* à lancer, lorsqu'il y a lieu, les appels d'offres ou consultations,

* à signer les marchés à intervenir ainsi que les avenants permettant l'exécution complète des prestations, y compris les prestations supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, pourriez-vous nous dire quelle énergie a été retenue en priorité dans le remplacement des véhicules ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous allons le demander à nos services. C'est je pense l'essence encore, parce que le reste ne doit pas être tellement encore au point.

M. GRAPPIN : Il peut y avoir de l'électricité, du GPL, de l'essence, du gazole...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y avait de l'électricité dans l'air tout à l'heure !

M. NACHIN : Ma question va dans le sens de celle de Jean-Claude GRAPPIN. Je souhaiterais que la Ville de Besançon suive l'exemple d'un certain nombre de municipalités qui utilisent pour leurs véhicules de service soit l'électricité, soit le GPL.

M. BARETJE : Je vais essayer de répondre. Je crois que ce qu'on peut dire c'est que nous avons fait un certain nombre d'essais de véhicules électriques et que nous en sommes à un stade qui est toujours celui des essais. Il n'est pas prévu, du moins cette année, d'acheter des véhicules électriques mais c'est vrai que c'est quelque chose qu'on pourrait, avec l'amélioration des véhicules de ce type, utiliser. Il faut dire aussi que même les véhicules électriques utilisent de l'énergie. Je tiens à le souligner car ce n'est pas toujours clair pour un certain nombre de personnes. Je vous préciserai aussi que nous avons un certain nombre de véhicules maintenant à fonctionnement mixte donc nous avons choisi d'utiliser le GPL. L'immense majorité des véhicules que nous allons acheter encore cette année vont pouvoir fonctionner avec notamment du gazole pour un certain nombre de véhicules et de l'essence ou du super bien entendu sans plomb mais je ne pense pas qu'on puisse dans l'instant présent aller de manière globale plus loin dans ce que vous souhaiteriez.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous allons donc dans ce sens-là mais tout doucement.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.